Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 060-216004580-20261029-ARR2026_2610-AI

VILLE DE Nogent sur-Oise

GRANDIR
S'OUVRIR
TRANSMETTRE

ARRÊTÉ
Délégation de signature
Madame Emmanuelle DUCARROZ

ARR2026_

Le Maire de la commune de Nogent-sur-Oise,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-19 ;

VU le Code de l'environnement et notamment son article R.541-45 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 29 mars 2026 constatant l'élection du Maire de la commune de Nogent-sur-Oise ;

CONSIDERANT que pour la bonne marche de l'administration communale, il convient de donner délégation de signature à Madame Emmanuelle DUCARROZ, agent titulaire de la Commune occupant le poste de Responsable du service Réglementations urbaines et Habitat.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Une délégation de signature est accordée à Madame Emmanuelle DUCARROZ, Responsable du service Réglementations urbaines et Habitat, dans le cadre du suivi de la traçabilité des déchets dangereux contenant de l'amiante issus du chantier de démolition Faidherbe, dont la Ville est maître d'ouvrage.

A cet effet, une délégation de signature est accordée à Madame Emmanuelle DUCARROZ afin de signer les bordereaux électroniques de suivi des déchets dangereux correspondants au chantier de désamiantage et de démolition de l'immeuble Fauidherbe, sur la plateforme nationale officielle 'Trackdéchets', après contrôle par le maître d'œuvre missionné pour cette opération.

ARTICLE 2 : La présente délégation de signature s'opérant sous le contrôle et la responsabilité du Maire prendra effet dès la publication et la notification du présent arrêté à l'intéressée.

Cette délégation prendra fin au cas où le délégataire viendrait à cesser ses fonctions, et en tout état de cause à l'expiration du mandat du Maire élu le 29 mars 2026.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, publié sur le site internet de la Ville et transmis au représentant de l'État dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement, conformément à l'article L.2131-1 du CGCT ainsi qu'au Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Senlis.

Fait à Nogent-sur-Oise, le 29 octobre 2026

Madame Le Maire,

Mairie de NOGENT-SUR-OISE

Badia ZRARI

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Amiens – 14 rue Lemerchier – 80000 AMIENS dans un délai de deux mois à compter de sa notification, publication ou affichage, par courrier ou de façon dématérialisée par le biais de la plateforme Télérecours Citoyen (https://www.telerecours.fr/).